

E 2300(-)/9001/505  
[DoDiS-9200]

*Le Ministre de Suisse à Washington, H. de Torrenté,  
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

L'OPINION PUBLIQUE AMÉRICAINE ET LA SUISSE

L

Washington, 17 mars 1955

Faute de moyens propres à sonder l'opinion publique – telle une enquête de l'institut Gallup –, il est malaisé de déceler les sentiments que l'Américain moyen nourrit aujourd'hui à l'égard de la Suisse<sup>1</sup>.

L'on peut néanmoins tenter d'établir quels sont ces sentiments en se fondant sur les informations et les allusions relatives à la Suisse que diffusent la presse et la radio. L'une et l'autre tirent leur principal revenu des sommes que leur versent des entreprises commerciales pour la réclame et sont, par conséquent, intéressées à atteindre un grand nombre de lecteurs et d'auditeurs. Elles s'efforcent donc à gagner le public en lui présentant les sujets et les thèses susceptibles de flatter sa curiosité et tendent à dépeindre les choses sous leur aspect le plus sensationnel.

Mon collaborateur, M. van Muyden, s'est efforcé de recouper les résultats qu'il a obtenus par cette méthode d'investigations en questionnant diverses catégories de personnes.

Les conclusions auxquelles l'ont [*sic*] conduit cette double recherche ne sont pas sans intérêt.

I.

D'une manière générale, l'on peut dire que l'opinion publique américaine semble ramener, fût-ce inconsciemment, toute information sur notre pays à deux thèmes essentiels; a) la neutralité, et b) par voie de conséquence les relations que la Suisse entretient avec les camps opposés.

---

1. De la nécessité d'une politique d'information sur la Suisse auprès des Américains, le DPF s'en occupe déjà en août 1945, cf. DDS, vol. 16, N° 26 (DoDiS-1763). Pour une liste des questions traitées par la presse suisse en relation avec les rapports entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, cf. la notice interne du Département politique du 15 septembre 1952, E 2802(-)1967/78/12 (DoDiS-9202).

a) L'Américain, qui n'a guère le sens des abstractions, ne saisit pas le fond de notre politique: il y voit surtout *le refus de la Suisse de participer à ce que veulent les Etats-Unis*. C'est ainsi que pendant la deuxième guerre mondiale, les Américains ne comprirent guère que notre pays s'abstint de participer à ce qu'ils considéraient une croisade contre le fascisme international, opposé à l'«American Way of Life». Dans le même ordre d'idée, on tend à nous reprocher aujourd'hui de ne pas nous associer activement à la croisade que les Etats-Unis ont entrepris[e] contre le communisme.

b) L'Américain voit surtout dans notre neutralité un moyen de rester en dehors des conflits *et de faire des affaires avec les deux camps*, ce qui aujourd'hui s'entend singulièrement de nos échanges avec les pays de l'Est. Toute allusion à nos relations avec l'Est ne peut que nous nuire. On nous les reproche plus facilement qu'à la Grande-Bretagne, alliée et membre de la communauté anglo-saxonne, alors que pour l'Américain moyen il n'existe guère de lien, sauf les institutions démocratiques, entre les Etats-Unis et la Suisse.

c) Dernièrement, un nouveau thème est venu s'ajouter à ces deux constantes: *le désaccord entre les Etats-Unis et la Suisse au sujet des montres*<sup>2</sup>. Depuis 1954, il prend une importance qui va croissant. Au début, l'opinion publique manifestait quelque sympathie pour «la petite Suisse victime des protectionnistes républicains». Mais peu à peu et surtout en raison de la réaction des milieux suisses intéressés, cette sympathie a fait place à un certain ressentiment: une fois de plus la Suisse n'acceptait pas ce que voulaient les Etats-Unis.

Le fait que la question horlogère a glissé sur le plan de la défense nationale ne fait qu'aggraver notre cas<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, de l'affaire des montres, le grand public a retenu un certain nombre d'idées qui nous font tort.

## II.

Pour illustrer ces considérations, il est utile d'énumérer un certain nombre d'informations et d'allusions sur la Suisse qui ont retenu l'attention des Américains depuis le début de 1954 et qui n'ont pas favorisé notre réputation:

1. Le fait que des fonds déposés par des nationaux-socialistes dans des banques suisses bénéficiaient du secret des banques et que notre Gouvernement refusa de lever ce secret pour faciliter l'enquête du Gouvernement américain<sup>4</sup>.

2. *Sur la question des montres, cf. la table méthodique du présent volume: Etats Unis – relations économiques. Pour un résumé des développements de la question horlogère entre 1950 et 1954, cf. la notice interne du Département politique: Difficultés rencontrées par l'industrie horlogère aux Etats-Unis, E 2800(-)1967/61/68 (DoDiS-9211).*

3. *Cf. le rapport confidentiel du Département militaire du 18 mars 1954: Die Frage der Gefährdung der Wehrbereitschaft der USA durch Uhrenimporte, E 7004(-)1971/39/1 (DoDiS-9212).*

4. *Sur les fonds déposés par des nationaux-socialistes dans des banques suisses, cf. DDS, vol. 16, table méthodique: La place financière suisse, et DDS, vol. 17 et 18, table méthodique: Suite des accords de Washington.*

2. La position suisse en matière de défense des avoirs suisses séquestrés aux Etats-Unis parce que considérés allemands. (Exemple typique pour les Américains: l'affaire Interhandel)<sup>5</sup>

3. La «contrebande» de produits considérés «stratégiques» à travers la Suisse à destination des pays de l'Est<sup>6</sup>.

4. Notre refus de permettre aux autorités américaines de poursuivre en Suisse des enquêtes sur des fonctionnaires internationaux, citoyens des Etats-Unis, suspects d'être communistes<sup>7</sup>.

5. L'exportation d'armes suisses au Guatemala en 1954<sup>8</sup>, peu avant le renversement du régime Arbenz<sup>9</sup>. Ce dernier a été présenté au public américain comme purement communiste. La nouvelle de la réintégration dans la nationalité suisse de l'ex-président<sup>10</sup>, qui fut diffusée – à tort – par certaines agences d'information, a aussi été critiquée.

6. Concernant l'horlogerie, voici les points que le public a retenus:

Le dommage causé à l'industrie américaine par les importations suisses.

Nos salaires inférieurs aux salaires américains permettant une concurrence indue.

Notre statut horloger que les Américains considèrent comme un «trust» suisse de l'horlogerie<sup>11</sup>.

L'«upjeweling» considéré comme une tentative d'éviter l'incidence des tarifs douaniers, donc comme une sorte de trucage<sup>12</sup>.

L'idée, lancée par le Président et immédiatement acceptée parce qu'associée à la notion de la sécurité du pays, que la concurrence suisse, en nuisant à l'industrie horlogère américaine, nuisait aussi à la défense nationale<sup>13</sup>.

5. Sur l'affaire du séquestre d'Interhandel (auparavant I. G. Chemie) par les Américains, cf. DDS, vol. 16, N°s 65 (DoDiS-5640), en particulier la note 6, et 67 (DoDiS-5640); DDS, vol. 17, N° 76 (DoDiS-5640), DDS, vol. 18, N°s 2 (DoDiS-5640), en particulier la note 9, et 6 (DoDiS-4722); cf. aussi le «Rapport Rees»: Revisions-Bericht Internationale Gesellschaft für Chemische Unternehmungen AG (I. G. Chemie), Basel [bzw. seit 19. 12. 45 Internationale Industrie- und Handelsbeteiligungen A. G., Basel], vom 8. März 1946, E 7160-07(-) 1968/54/1064 (DoDiS-9266).

6. Sur la question du commerce Est-Ouest, notamment des produits dits stratégiques, cf. N°s 1 et 124 dans le présent volume et DDS, vol. 18, table méthodique: Commerce Est-Ouest.

7. Sur les investigations du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au sujet du personnel américain des organisations internationales, cf. N°s 45 et 115 dans le présent volume.

8. Sur l'exportation d'armes suisses au Guatemala en 1954, cf. N° 108 dans le présent volume.

9. Sur le renversement du régime de J. Arbenz, cf. N° 144 dans le présent volume.

10. Cf. N° 144 dans le présent volume.

11. Sur la question de la procédure juridique anti-trust aux Etats-Unis d'Amérique contre l'industrie horlogère suisse, cf. N°s 130 et 136 dans le présent volume. Cf. aussi le télégramme de la Légation de Suisse à Washington au DPF du 16 septembre 1954, E 2800(-)1967/61/68 (DoDiS-9216).

12. Sur la pratique du «upjeweling», dite aussi «surempierrage», cf. la notice de H. Schaffner à R. Rubattel du 20 novembre 1954, E 7004(-)1971/39/1 (DoDiS-9218).

13. Cf. note 3.

## III.

Ces éléments passifs ne sont guère compensés par ceux qui, du point de vue américain, s'inscrivent à notre actif. En effet, les bonnes nouvelles sont rarement sensationnelles. Voici tout de même quelques exemples de ces éléments actifs:

1. Nos institutions démocratiques qui s'apparentent à celles des Etats-Unis, en particulier notre Constitution inspirée de la leur.

2. Le fait que nous n'avons sollicité ni reçu aucune aide financière ou militaire des Etats-Unis.

3. La popularité de notre système de milice qui, en armant notre neutralité, assure notre indépendance. En particulier, le fait que le citoyen-soldat conserve chez lui son équipement, ses armes et même des munitions frappe l'Américain moyen.

4. L'activité humanitaire de la Suisse, berceau de la Croix-Rouge<sup>14</sup>.

5. La défense des intérêts américains pendant la guerre<sup>15</sup>.

6. L'attitude objective des Délégations suisses mêlées à la mise en œuvre de l'armistice en Corée<sup>16</sup>.

7. Et, tout récemment, l'attitude ferme de la Suisse à l'égard de Bucarest dans l'affaire de la Légation de Roumanie à Berne<sup>17</sup>.

## IV.

Enfin, certaines questions pourraient également donner lieu, dans un avenir plus ou moins proche, à des commentaires défavorables pour la Suisse:

1. En matière d'horlogerie, la question des «adjustments», etc.<sup>18</sup>

2. Bien que la tendance actuelle soit de pardonner à l'Allemagne, les questions touchant à la General Aniline<sup>19</sup>, l'Interhandel<sup>20</sup>, etc. (avoirs suisses séquestrés aux Etats-Unis comme étant allemands) restent névralgiques.

3. Notre politique de neutralité et certaines conséquences qu'elle comporte:

a) Relations diplomatiques et commerciales avec Pékin<sup>21</sup>;

14. *Sur les débuts de la Croix-Rouge et la Conférence internationale pour examiner les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées en campagnes en 1863, cf. DDS, vol. 1, Nos 487, 492, 502 et 510. Sur les activités du CICR cf. la table méthodique des différents volumes DDS: Activités humanitaires.*

15. *Sur la défense des intérêts américains par la Suisse, cf. DDS, vol. 17, N° 77 (DoDiS-4350) et le Rechenschaftsbericht der Abteilung für Fremden Interessen des Eidgenössischen Politischen Departementes für die Zeit von September 1939 bis Anfang 1946, E 2001(D)-/3/97 (DoDiS-2340).*

16. *Sur l'engagement de la Suisse en Corée, cf. Nos 110, 128 et 131 dans le présent volume. Cf. aussi DDS, vol. 18, table méthodique: Corée.*

17. *Sur l'affaire de la Légation de Roumanie à Berne, cf. N° 146 dans le présent volume.*

18. *Sur la question des «adjustments» cf. N° 136 dans le présent volume. Cf. aussi note 11.*

19. *Sur l'affaire du séquestre de la General Aniline & Film Corporation (GAF), cf. DDS, vol. 17, N° 76 (DoDiS-4680) et DDS, vol. 18, N° 2.*

20. *Cf. note 5.*

21. *Sur la reconnaissance de la Chine communiste, cf. le télégramme de M. Petitpierre à Mao Zedong du 17 janvier 1950, E 2001(E)1967/113/154 (DoDiS-8016); cf. aussi DDS, vol. 18, table méthodique: Chine – relations politiques.*

b) Commerce avec les pays de l'Est<sup>22</sup> ;

c) Notre absence des Nations Unies, du NATO, de l'UEW [*sic*]<sup>23</sup> et de l'organisation défensive de l'Europe.

En ce qui concerne la notion de neutralité – qui tend à être automatiquement associée à la Suisse – il convient encore de relever qu'elle a subi un nouveau discrédit, ces derniers temps, par suite de la confusion entre la «neutralité» et le «neutralisme», résultant:

a) De la publicité donnée aux déclarations de MM. Nehru et Tito contre la neutralité<sup>24</sup>;

b) Des déclarations – également critiques – de M. Eisenhower concernant le «neutralisme» des Etats asiatiques qui hésitent à s'associer à la SEATO<sup>25</sup>.

La Gazette de Lausanne du 3 mars contient, par une coïncidence imprévue, un article de Fernand Auberjonois intitulé «La Suisse dans le miroir américain». Encore que cet article soit fondé en partie sur les mêmes prémisses que le présent rapport, je constate néanmoins que M. Auberjonois arrive à des conclusions plus optimistes quant au prestige dont la Suisse jouit aux yeux des Américains.

---

22. *Sur le commerce Est-Ouest, cf. note 6.*

23. *Il doit s'agir de la WEU (Western European Union), c. à. d. de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale), créée par quatre traités internationaux signés à Paris le 23 octobre 1954 comme alternative à la Communauté européenne de Défense (CED) que l'Assemblée nationale française avait refusé de ratifier le 30 août 1954.*

24. *Sur le débat concernant la neutralité et le neutralisme, cf. la notice MM. Eisenhower, Tito et Nehru et la neutralité de C. van Muyden du 29 décembre 1954, E 2300(-)-/1504 (DoDiS-9079).*

25. *Ibid.*